

Noyal Pontivy, le 27 septembre 2013

Mesdames et Messieurs les Maires des
communes situées sur le Sage Blavet
morbihannais

Madame, Monsieur le Maire,

Vous avez reçu récemment un courrier émanant des Présidents de la Chambre d'agriculture, des Jeunes agriculteurs et de la FDSEA du Morbihan vous expliquant leur décision d'émettre un avis défavorable au projet de Sage en cours de consultation, et vous enjoignant à mesurer les conséquences de votre avis sur l'avenir de votre territoire.

En qualité de Président de la Cle du Sage Blavet, il me semble en effet indispensable que vous puissiez émettre un avis en toute connaissance, et c'est pourquoi, je me permets de vous apporter certaines précisions.

La Cle est composée de 3 collèges, celui des élus représente 50% des membres, celui des usagers et professionnels, 25% et celui des représentants de l'Etat, 25%. Cette représentation permet ainsi de débattre, dans un esprit démocratique et de concertation, pour proposer, suite à un consensus, un projet de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, le 17 juin 2013, après de nombreuses réunions de groupes de travail, du Bureau et de la Cle, le projet de Sage a été validé par 36 voix favorables et 5 abstentions.

L'absence de voix défavorables est la conséquence de la recherche de compromis qui a présidé dans toutes les réunions. C'est ainsi que le projet de Sage soumis à votre avis à ce jour, s'est « assoupli » par rapport au Sage 2007 en cours actuellement. On retiendra notamment :

Concernant l'objectif de réduction des flux d'azote : le Sage 2007 demande d'atteindre un quantile 90 de 25mg/l, alors que le projet de Sage demande un quantile 90 de 30 mg/l. En contrepartie, les sous bassins les plus contributeurs se voient également assignés un objectif.

Concernant la protection des zones humides : Le projet de Sage prévoit une dérogation pour permettre l'implantation de plans d'eau d'irrigation sur les zones humides cultivées depuis plusieurs années et drainées, ce qui n'est pas le cas du Sage 2007.

Concernant les plans d'eau d'irrigation : Le Sage 2007 interdit toute création de nouveau plan d'eau d'irrigation, seules sont autorisées les retenues collinaires (sans prélèvement dans le milieu). Le projet de Sage, pour répondre à la demande de la Chambre d'agriculture, et compte tenu de leur schéma départemental d'irrigation des légumes industriels, a décidé de permettre la création de plans d'eau, tout en les encadrant. Ainsi, les 7 règles inscrites au règlement du projet de Sage représentent non pas un durcissement mais un assouplissement par rapport au Sage actuel.

Par ailleurs, il nous semblait primordial d'évaluer économiquement notre projet de Sage, et notamment ses conséquences sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Ainsi, dans le cadre d'une évaluation économique globale, des entretiens ont été réalisés avec des représentants des principales filières agricoles présentes sur le territoire. Les résultats indiquent que l'impact des dispositions du Sage restera très limité sur les filières amont et aval de la production agricole, et ce, en comparaison d'autres paramètres qui conditionnent l'évolution de leur activité et qui dépassent le cadre du Sage, les politiques nationales ou européennes, ou encore le prix des céréales.

Les représentants des Chambres d'agriculture, qui ont largement participé au comité de pilotage de l'étude, ont souligné la difficulté de réaliser une telle étude, et noté le sérieux dans la mise en œuvre de celle-ci. C'est pourquoi, je suis étonné des propos tenus dans le courrier qu'ils vous ont adressé.

D'une manière générale, je dois dire que je suis interrogatif quant à la démarche entreprise par la Chambre d'agriculture du Morbihan. Elle semble remettre en question le long travail de concertation que nous avons mené au sein de la Cle depuis plus de 3 ans, dans le souci de l'intérêt général.

Notre projet, qui est mesuré et s'appuie sur les réalités socio-économiques et environnementales de notre territoire, se doit, car c'est le rôle même d'un Sage, de viser l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et ce, dans un contexte de contentieux avec l'Europe.

Je vous invite donc à soutenir le travail réalisé par toutes les composantes de la Cle du Sage Blavet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Jean-Pierre BAGEOT

Président de la Cle du Sage Blavet.